



FEUILLE D'AVIS ET Journal de Vallorbe ET ENVIRONS

Feuille d'avis et Journal de Vallorbe et Environs
1337 Vallorbe
021/ 843 95 00
www.imprimerievallorbe.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 1'400
Parution: 47x/année



Page: 3
Surface: 14'379 mm²



Ordre: 1085158
N° de thème: 540.012
Référence: 76260381
Coupage Page: 1/1

DANS LE CANTON LE CANTON DE VAUD A SON "PLAN PHYTO"

Dans le canton de Vaud et en Suisse, le développement d'une agriculture respectueuse des ressources est une réalité depuis une génération. En effet, les prestations écologiques requises (PER) sont aujourd'hui très largement suivies par les agriculteurs ; par ailleurs, les différents modes de production extensive (renoncement total ou partiel à l'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires) sont appliqués sur plus de 50% de l'ensemble des surfaces agricoles. La mise en place du Plan phyto vaudois s'inscrit donc dans la volonté de poursuivre ce travail en tenant compte tant de la réalité des

exploitants que des demandes du marché et de la société.

Le paquet de mesures officiellement et formellement lancé en ce début d'année – après un intense travail entre les professionnels sur le terrain, les spécialistes des branches et du canton – repose sur trois piliers. Le premier est la diminution des risques de pollution par la sécurisation des lieux de remplissage ou de lavage en marge des opérations de traitement des plantes. Deuxièmement, le Plan prévoit de mieux informer les professionnels sur les risques potentiels et les méthodes alternatives efficaces (formations, développement d'outils pratiques). Troisièmement, l'objectif est de soutenir des pratiques agricoles pérennes favorisant la substitution ou la limitation de ces mêmes produits.

Cette stratégie se concrétise par des

mesures de soutien proposées dès cette année aux agriculteurs et viticulteurs. Elles ciblent prioritairement les cultures qui ont besoin d'une protection phytosanitaire soutenue, les zones sensibles et de protection des eaux, ainsi que la réduction des herbicides. Elles se veulent évolutives sur le plan des exigences comme des contributions en fonction du développement des pratiques sur le terrain et des moyens à disposition. Elles sont complémentaires non seulement aux dispositions prévues par la Confédération, mais aussi aux différentes actions œuvrant dans le même sens, lancées ces dernières années par la profession et le canton, à l'image du projet Agriculture et pollinisateurs.

www.prometerre.ch/plan-phyto-vaudois
BIC •